

CONTEXT

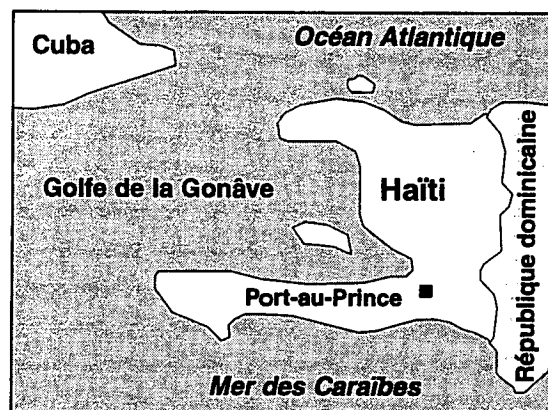


CONTEXTE

LE CANADA ET HAÏTI

Contexte

- Les relations entre le Canada et Haïti remontent à la première moitié du XX^e siècle, au moment de l'arrivée des missionnaires canadiens dans ce pays. L'immigration haïtienne vers le Canada a fortement augmenté pendant le régime Duvalier.
- Il y a au Canada une communauté haïtienne dynamique forte d'environ 60 000 personnes, dont la plupart vivent au Québec. Par ailleurs, des milliers de Canadiens ont travaillé en Haïti au cours des 50 dernières années. Près de 2 000 Canadiens vivent en Haïti; la plupart ont la double nationalité et sont mariés à des Haïtiens.



Relations politiques

- Après le renversement du régime Duvalier, le Canada a participé aux efforts de promotion du développement démocratique en Haïti, et notamment à la mission de l'Organisation des États américains (OEA) et des Nations unies (ONU) chargée de préparer et d'observer les élections de 1990 — les premières élections libres à se tenir dans ce pays.
- À titre d'un des « amis d'Haïti », le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux déployés, de 1991 à 1994, pour réinstaller le président Aristide. Pendant le régime qui a suivi le coup d'État, le Canada a appuyé et coparrainé de nombreuses résolutions de l'ONU et de l'OEA sur Haïti, et il a amené les instances de la Francophonie et du G-7 à émettre des déclarations appuyant une action internationale en Haïti. Le Canada a également pris part à une série de missions humanitaires, ainsi que de conciliation et d'observation, sous les auspices de l'ONU et de l'OEA.
- Jusqu'à la fin de 1993, le Canada a fortement préconisé le recours à des sanctions contre le régime militaire d'Haïti, et il a appliqué toutes celles qui ont été recommandées par l'ONU et l'OEA.
- En juillet 1994, le Canada a collaboré à la rédaction de la résolution 940 des Nations unies, et l'a coparrainée. Cette résolution autorisait la création d'une force multinationale habilitée à prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Governors' Island.

.../2

